

COMPTE RENDU RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 21 JUILLET 2022

Le 21 Juillet deux mille vingt-deux à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la mairie, au nombre de douze en suite de la convocation faite le 12 juillet 2022.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, GUILLEMOT Marianne CHAMPOT Nicolas, STERVINO Sylvaine, LE LIBOUX Claude, LE DÉVÉHAT Yannick, NEDELLEC Morgane, ROBIN-LE GALLO Evelyne, LE FOLGOC-NICOLAS Maryvonne, COMMEUREUC Adeline, LE LERAY Gurvan, GERBEAU Philippe.

Étaient absents excusés :

Monsieur le Badezet Yoann donne procuration à Madame Nedellec Morgane
Madame L'Hostis Le Diagon Stéphanie donne procuration à Madame Guillemot Marianne.
Monsieur Le Badezet Cédric donne procuration à Monsieur Gerbeau "Philippe

Secrétaire de séance : Madame GUILLEMOT Marianne.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 16 Juin 2022

DÉCISIONS

1°/ Bilan annuel restaurant scolaire – Adaptation tarification

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à sa demande, un bilan du restaurant scolaire sur les 6 premiers mois d'activité de 2022 a été réalisé afin de s'assurer de l'évolution des coûts, compte tenu de la période inflationniste actuelle.

Le nombre de repas servis est à un niveau élevé, soit 7190 (8446 sur 11 mois en 2021). Le coût alimentaire est égal à 1,86 € pour 2,188 € en 2021. Le coût total est également en baisse 6,23 € en 2021 à 5,06 €. Quelques dépenses n'ont pas été affectées dans ce bilan, chauffage notamment mais n'explique pas cet écart total.

Côté recettes, le paiement par les parents est de 10896,50 €, abondé par l'Etat à hauteur de 14466 € sur la période. Le déficit compte tenu de ces diverses composantes est réduit à 11003,88 Euros.

En conséquence, monsieur le Maire propose la reconduction de la grille tarifaire en vigueur sur le début 2022, à compter de la rentrée de septembre.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de confirmer les tarifs en vigueur au restaurant scolaire sur le reste de l'année 2022.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

2°/ Modification du temps de travail de Mme POULET VANESSA

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les effectifs prévisionnels de la rentrée de septembre conduisent à la mise en place d'une deuxième classe maternelle. Un complément de temps d'ATSEM s'avère nécessaire entre 15H15 et 16H15, soit de la fin de la sieste à la fin de la classe.

Il convient donc d'augmenter le temps de travail de Mme Poulet à compter du 1^{er} septembre, soit 144 heures annuellement. Compte tenu d'une mise à disposition de l'accueil de loisirs pour un total de 35 heures, il est proposé de réaffecter ce temps sur l'activité scolaire nouvelle. L'augmentation nette annuelle est donc 109 heures.

De plus, Me Poulet exerçant la responsabilité de l'ALSH du mercredi, la fréquentation régulière chaque mercredi la contraint à une présence toute la journée, soit un temps de travail complémentaire de 3H00 chaque semaine.

La proposition de modification du temps de travail intègre donc ce temps supplémentaire du mercredi soit une augmentation du temps de travail de Mme POULET Vanessa de 108H00.

Le contrat actualisé de Mme Vanessa Poulet s'établira donc à compter de septembre à 1485 heures annuellement, soit 32H50 par semaine.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à 15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de valider la modification du contrat de Mme Vanessa POULET à compter du 1^{er} septembre. Le centre de gestion sera sollicité sur cette modification.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **15 votes pour, 0 vote contre, 0 abstention** :

- **DECIDE** de valider l'augmentation des heures de Mme POULET Vanessa à 32,50 H

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette modification

3°/ Travaux aux stades avec demande de subvention

1°) Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'état de la main courante autour des terrains de football, nécessite un remplacement au moins dans sa partie la plus proche des vestiaires sur toute la largeur des 2 terrains plus un retour jusqu'au portail d'entrée côté parking. De plus les abris pour les remplaçants sont non conformes et très abimés.

L'estimation de la société SN Sport pour la mise en place de la main courante et d'abris de touche au terrain de football s'élève à : 12683.46 € HT soit 15 220 .15 € T.T.C. Les anciennes mains courantes seront démontées par le service technique afin de diminuer les coûts et ainsi correspondre au budget 2022.

Cette opération peut ouvrir à des subventions du Conseil Départemental et des instances du Football (District ou Région). Un dossier sera constitué dans ce sens.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour, 0 contre, 2 abstentions :

- **DECIDE** de valider le devis de la société SN Nature pour 12683,46 €HT, soit 15220.15 € T.T.C.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des organismes concernés
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

2°) Monsieur le Maire informe l'assemblée que des travaux d'élagage et d'abattage sont également à prévoir au terrain des sports. Les toitures sont mises à mal par cette végétation et de nombreux arbres morts menacent les divers bâtiments.

Nous avons réceptionné 2 devis pour ces travaux.

- Devis de la société Bois et Espaces verts de Cléguérec pour un montant de 1920€ H.T soit 2304€ T.T.C.
- Devis de la société Trois Feuilles Elagage de Guern pour un montant de 4116.66€ H.T soit 4940€ T.T.C

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de valider le devis de la société Bois et espaces verts pour 1920€ HT, soit 2304€ T.T.C .
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

4°/Equipements cour de l'école – Demande de subvention

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la cour de l'école ne bénéficie pas d'un équipement permettant la pratique du sport : Buts FOOT, Hand – panneaux de basket par ex. L'installation de buts multisports est donc envisagé ce qui permettrait par un traçage normalisé des divers terrains en fonction des sports pratiqués, un développement de la pratique sportive dans l'environnement immédiat de l'école.

Trois propositions d'entreprises spécialisées ont été reçues pour l'installation de 2 ensembles multisports :

- Agorespace : 13918€ HT – 16701,60 TTC – Installation comprise
- SAE : 6550€ HT – 7860,00€ TTC – Installation non comprise
- SDU : 9828,34€ HT – 11794,01€TTC – Installation non comprise

A ces devis, il faut ajouter le coût de traçage des lignes évalué à 2041€ HT – 2449,20€ TTC

Le choix du matériel présentant des caractéristiques de solidité, d'adaptabilité est orienté vers la proposition de la société SDU de Guidel.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, **15 voix pour, 0 contre, 0 abstention** :

DECIDE de d'accepter le devis de la société SDU pour un montant de 9828,34€ HT soit 11794,01€ T.T.C ; Le déchargement du matériel et l'installation seront assurés par les services techniques.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

5°) MOE aménagement lotissement Ponterre

Compte tenu de la disponibilité réduite de terrains aménagés sur la commune, un terrain situé à Ponterre a été acquis en début d'année. Monsieur le Maire a sollicité un cabinet d'architecte afin de procéder à l'aménagement en lots constructibles ce terrain. D'une superficie de 3414 m², l'aménagement de 5 lots sur la parcelle ZH 96 est envisageable. Le devis du Cabinet NICOLAS Associés s'élève à : 12 200.00€ HT soit 14 640 T.T.C

Ce devis comprend les différentes phases du projet :

- Lever topographique, études préalables du schéma d'aménagement, le montage et dépôt du permis d'aménager, le bornage des lots et plan de vente, projet, l'assistance, direction exécution travaux en une phase ainsi que l'étude environnementale

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de valider le devis du cabinet Nicolas Associés pour un montant de 12200€ HT - 14 640.00 € T.T.C

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6°) MOE aménagement terrain Rue du Couvent

Monsieur le Maire informe l'assemblée du contrat d'étude en vue de la réalisation d'une voie et d'un parking pour zone d'équipements publics Rue du couvent sur la parcelle YA 36 avec une superficie de 17523 m² environ.

Le devis de la société NICOLAS Associés s'élève à : 11 900.00 € HT soit 14280 .00€ T.T.C

Ce devis comprend une mission principale dont les différentes phases sont :

- L'avant-projet, la réalisation du permis d'aménager, le dossier Loi sur l'eau

La mission optionnelle intègre la réalisation du Projet (PRO/DCE), l'assistance aux contrats de travaux (ACT), la direction de l'exécution des travaux (DET) et l'assistance au maître d'ouvrage dans la réception des travaux (AOR). Pour la réalisation de cette mission optionnelle, le cabinet cote sa rémunération à 5,5% du montant de l'estimation des travaux qui seront réalisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de valider le devis du Cabinet Nicolas Associés pour 11900 € HT soit 14 280.00 € T.T.C

- **DECIDE** de valider la mission optionnelle rémunérée au taux de 5,5% du montant des travaux estimés à réaliser au stade projet.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

7°) Création d'un CIAS PONTIVY COMMUNAUTE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le conseil communautaire de Pontivy Communauté lors de sa séance du 21 juin 2022 a autorisé la création d'un centre intercommunal d'action sociale (CIAS) à compter du 1^{er} Janvier 2023. LE CIAS assurera la mise en œuvre des politiques et actions sociales définies d'intérêt communautaire. L'exercice des compétences d'action sociale d'intérêt communautaire est d'ores et déjà définies par les statuts de Pontivy Communauté sera confié au CIAS et dès lors que la

compétence SAAD prestataire aura été déclarée d'intérêt communautaire d'en confier également l'exercice au CIAS.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la création d'un Centre Intercommunal d'action Sociale (CIAS)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 15 voix pour, 0 contre, 0 abstention :

- **DECIDE** de valider la création du CIAS par Pontivy Communauté
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

8°) QUESTIONS DIVERSES

INFORMATIONS

1°/ PRESENTATION 2^{ème} Esquisse Pump-track

Monsieur le maire présente à l'assemblée la deuxième esquisse pour le Pump-track réalisé par la société USE. Les élus sont invités à faire leurs observations avant la fin du mois d'Août

2°/ Bilan financier 1^{er} semestre 2022

Mme Stéphanie L'HOSTIS-LE DIAGON, présidente de la commission finances, a réalisé le bilan financier des budgets exploitation et investissement. Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée l'état des finances au 21/07/2022. Ces résultats sont conformes à la trajectoire annuelle. Quelques points doivent faire l'objet de toute l'attention : Carburants – Charges de personnel compte tenu des évolutions du point d'indice notamment.

3°/ BILAN ALSH : Avril 2022

Madame L'HOSTIS-LE DIAGON Stéphanie, première adjointe et présidente de l'association Guern Malguénac, a effectué le bilan de l'ALSH des vacances scolaires de Pâques 2022 et la facturation de la prestation par la commune de Malguénac qui s'élève à 1186.33€ correspondant au reliquat coûts/recettes de cette période
28 enfants Guernates ont participé aux différentes activités sur cette période.

4°/ RESULTATS CONCOURS PHOTOS

Le concours photo arrive à son terme, Les gagnants seront connus lors de la remise des prix qui aura lieu le vendredi 22 Juillet à 18 H00 à la médiathèque.

5°/ DECISIONS PRISES EN DELEGATION DE SIGNATURE

6°/ QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire déclare la session close.
La séance est levée à 22H55

Prochain conseil municipal : jeudi 15 Septembre 2022 à 20h30

